

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**4 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2010
27 ET 28 JUILLET**

QUESTION ORALE DEPOSEE

PAR Mme Nadine NIVAGGIONI

- GROUPE « FEMU A CORSICA » -

**OBJET : DEMANDE DE GEL DES PENALITES SUR LES
CONTROLES DE SURFACES « landes et parcours »
AUPRES DES DDTM PENDANT LA PERIODE DE
REFONTE DU DISPOSITIF D'AIDES.**

Monsieur le Président de l'Exécutif,

L'attribution de l'ICHN aux éleveurs corses est remise en cause sur les déclarations de surfaces suite aux contrôles européens.

Depuis la mise en œuvre de ce dispositif d'aides, jamais la spécificité de l'élevage corse n'a été retenue ; jamais la valeur nutritive des surfaces utilisées en landes et parcours selon les espèces animales qui y paissent n'a été considérée.

Les critères techniques d'admissibilité sont définis au niveau de l'Europe et uniformisés sur la totalité des Etats membres.

Ces critères d'éligibilité pénalisent et excluent du système d'aides des éleveurs insulaires méritants.

Ce secteur d'activités déjà amplement confronté à une précarisation de ses actifs ne pourra pas faire face à l'absence de cette

source de financement non négligeable et l'hémorragie humaine que nous connaissons s'accroîtra d'autant plus vite.

L'ODARC et les services de l'Etat ont saisi la CTOA sur cette question très préoccupante.

D'un commun accord, l'ensemble des acteurs du secteur, conscients de l'inadaptation du dispositif d'aides et de ses conséquences, se mobilisent et réfléchissent à une argumentation technique, économique et politique du problème. Des propositions devront être soumises aux autorités concernées à l'automne prochain.

Pendant ce temps les contrôles se poursuivent et des pénalités continuent d'être attribuées aux éleveurs à partir des règles à réformer.

Aussi, Monsieur le Président de l'Exécutif, le groupe FEMU A CORSICA vous demande, sans remettre en cause le principe des contrôles, d'intervenir officiellement auprès des DDTM de Haute-Corse et de Corse du Sud, chargées d'interpréter les résultats des contrôles de l'ASP, pour que les pénalités soient gelées pendant cette courte période de refonte des critères d'éligibilité.

Pour donner plus d'ampleur encore à notre sollicitation, et dans l'intérêt d'une profession fortement fragilisée, nous souhaiterions que l'ensemble des groupes se joignent à la proposition de FEMU A CORSICA et qu'elle devienne la demande de tous les élus de l'Assemblée et de l'Exécutif de Corse.

Je vous remercie.